

MEMENTO

- 8 janvier** **Séance citoyenne**
- 11 – 18 janvier** **Dépôt des listes élections communales**
- 7 mars** **Elections communales 1^{er} tour**
- 24 mars** **Assermentation des nouvelles autorités**



JANVIER 2021

Horaires bureaux

Mardi	de 18h30 à 19h30
Vendredi	de 08h30 à 11h00

La Municipalité forme pour tous les habitants de la commune, ses meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité.

Elle remercie chaque personne ayant donné un peu de son temps et de son énergie pour la commune et a le plaisir de vous offrir le calendrier 2021.

Nous nous associons à la Municipalité et nous vous souhaitons à notre tour une bonne et heureuse Année.

Josette Gasser

Patricia Porchet

(si vous désirez que la date de votre manifestation soit insérée dans notre memento, merci de nous le faire savoir, par e-mail à agiez@bluewin.ch)





élections communales générales 2021

Canton de Vaud

Tous les cinq ans, les communes vaudoises organisent leurs élections générales. Par voie d'arrêté, le Conseil d'État en fixe la date. L'arrêté de convocation du 7 octobre 2020 pour les élections relatives à la législature 2021-2026 est désormais affiché aux piliers publics. La Loi sur l'exercice des droits politique (LEDP) fixe notamment le droit de prendre part aux élections.

En prévision de ces dernières, la Municipalité organise une séance d'information le

**Vendredi 8 janvier 2021, à 20h,
à la grande salle**

DEPOT DES LISTES

Les dossiers de candidature sont à disposition au bureau communal, durant les heures d'ouverture habituelles.

Votre liste peut être déposée, au Greffe, du 11 au 18 janvier 2020, à 12h00 précises. (L'envoi par courrier, par fax ou par e-mail est interdit).

A cette occasion, le bureau communal sera exceptionnellement et uniquement ouvert pour le dépôt des listes, le 18 janvier de 11h00 à 12h00.

DATE DES ELECTIONS - Dimanche 7 mars 2021

Nous vous rappelons qu'un éventuel 2^{ème} tour ainsi que l'élection du syndic se feront le même jour. Vous pouvez donc être rappelés aux urnes. Nous vous remercions d'avance d'y penser lorsque vous organisez votre dimanche du 7 mars 2021

QUI PEUT ÊTRE ELU ?

- Les citoyens suisses, hommes et femmes, domiciliés dans la commune, âgés de 18 ans révolus et qui font partie du corps électoral.
- Les citoyens étrangers, hommes et femmes, domiciliés dans la commune, âgés de 18 ans révolus et qui font partie du corps électoral. Les conditions légales à remplir sont les suivantes :
 - bénéficier d'un permis de séjour en Suisse depuis dix ans.
 - résider dans le canton de Vaud depuis trois ans.

DES QUESTIONS ?

Conscient des difficultés engendrées, le canton de Vaud offre également son soutien par le biais du site: www.pour-ma-commune.ch qui regroupe toutes les informations nécessaires et offre des témoignages sur l'expérience vécue par des personnes élues. Nous espérons ainsi que ce site vous donnera l'inspiration de vous porter candidat-e aux prochaines élections.